

Accueil Cantine – Garderie – Etude
Groupe Scolaire « Pierre COUSTON »
NOTE D'INFORMATION

CANTINE

Tarif du repas enfant : 3,50€

INSCRIPTION EN LIGNE DU DOSSIER ADMINISTRATIF DE VOTRE ENFANT POUR LES FUTURES RESERVATIONS DE CANTINE :

- 1- Se connecter en cliquant à cette adresse <http://inscription.cantine-de-france.fr>
- 2- Dans la fenêtre , saisir le code 11846 puis saisir votre adresse email et valider le code de sécurité
- 3- Cliquer sur le lien qui vous a été envoyé sur votre adresse mail
- 4- Saisir le dossier administratif de votre enfant

RESERVATION :

<http://www.cantine-de-france.fr/>

Du 23 au 30/31 de chaque mois, il ne sera plus possible de créditer votre panier car l'accès au paiement sera bloqué . En effet, la commune doit transférer les règlements du compte de vos paiements « carte bancaire » vers le compte du trésor public. ATTENTION : nous vous demandons que votre panier soit suffisamment approvisionné pour pouvoir réserver les repas de vos enfants sur cette période sachant que le prix du repas de cantine est de 3,50 euros. Pour plus de souplesse dans vos réservations, **vous aurez la possibilité d'inscrire ou d'annuler le repas de votre enfant au moins 7 jours avant** (pour un repas pris le lundi 23, la réservation doit avoir lieu le lundi 16 à 16h30).

Les enfants qui se présenteront à la cantine sans réservation préalable, auront un menu de substitution qui sera majoré au prix de 7 euros.

GARDERIE – ETUDE

- **PROCEDURE APPLICABLE**

Connexion à votre espace parents avec les mêmes identifiants que la cantine.
Utilisation d'un seul et unique panier pour les prestations cantine, garderie et étude.
Vous pourrez choisir dans le menu déroulant la prestation de votre choix.

Délai limite de réservation uniquement pour les garderies et études : La veille avant 23H00 pour le lendemain.

Merci de bien vouloir veiller à ce que votre panier soit suffisamment crédité entre le 23 et 1^{er} de chaque mois afin de pouvoir procéder à vos réservations.

Si votre enfant n'est pas présent le jour où il est inscrit, le remboursement ne sera pas possible. (Sauf cas particuliers sur présentation d'un justificatif).

Si l'enfant est présent mais non inscrit, votre panier sera débité suivant le montant délibéré par le Conseil Municipal.

RAPPEL EN CAS DE MALADIE

Le remboursement de la cantine, garderie et étude ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical de l'enfant, après application d'un délai de carence de 3 jours qui ne sera ni remboursé, ni reporté. Les cas particuliers seront traités au cas par cas par le secrétariat de la Mairie.